

**Mémoire présenté  
dans le cadre  
des audiences publiques du  
Bureau d'audiences publiques  
sur l'environnement  
(BAPE)**

**sur la gestion de l'eau au Québec**

**Table de concertation en environnement du Bas-Richelieu**

*Octobre 1999*

*«Je le nommerai d'emblée et d'expérience...  
l'indescriptible...  
ce fleuve de tous les jours qui nous échappe  
par tous les moyens de la démesure où il se situe  
et de la banalité où nous le tenons  
par ignorance...»*

*Pierre Perrault*

## **Consultation sur la gestion de l'eau au Québec**

***Nom de l'organisme qui présente le mémoire:***

La Table de concertation en environnement du Bas-Richelieu (T.E.C.B.R.)

**Personne-ressource :**

Monsieur Olivar Gravel, président

**Adresse :**

92, chemin des Patriotes  
Sorel (Québec)  
J3P 2K7

**Téléphone:** (450) 746-9441

**Télécopieur:** (450) 780-5737

Créée en 1991, la Table en environnement du Bas-Richelieu est un regroupement de bénévoles, composé de membres d'entreprises privées et publiques et d'organismes sans but lucratif bas-richeloi sensibles à la question environnementale.

***L'intérêt de la Table en environnement du Bas-Richelieu : favoriser le développement durable***

La Table de concertation en environnement du Bas-Richelieu s'est donnée comme mission de faire état de la qualité de l'environnement dans la grande région du Bas-Richelieu.

En avril dernier, elle recevait ***Le Prix Phénix de l'éducation et de la sensibilisation, organisme sans but lucratif***, pour la réalisation d'un « Portrait environnemental du Bas-Richelieu », une étude qui tend à démontrer que la qualité de l'environnement physique de la région du Bas-Richelieu s'est grandement améliorée au cours des dix dernières années malgré quelques lacunes qui perdurent. La Table a également créé du matériel éducatif sur bandes vidéo présentant divers aspects de l'environnement régional, à l'usage des écoles primaires et secondaires. À ce jour, la région du Bas-Richelieu serait la seule municipalité régionale de comté (MRC) à avoir entrepris une telle initiative au Québec.

Cette volonté de vouloir concilier environnement durable et développement économique est d'autant plus méritoire que la région du Bas-Richelieu a longtemps été pointée du doigt comme l'une des pires zones de pollution au Québec. Depuis quelques années, tous les acteurs politiques, socio-économiques et industriels se sont donnés comme mission de renverser cette image négative et de faire de la région un leader en environnement.

## ***Un site exceptionnel***

La région du Bas-Richelieu est entourée d'eau. En front sur le fleuve Saint-Laurent, se trouve la zone urbaine, fortement industrialisée, tandis qu'à quelques kilomètres de là, plus précisément à la hauteur des rivières Richelieu et Yamaska, on dénombre quelque 103 îles qui forment l'archipel du lac Saint-Pierre. Véritable paradis des pêcheurs, chasseurs et autres amants de la nature, cette région constitue l'un des pôles majeurs de la grande région du lac Saint-Pierre, laquelle se destine à recevoir, en l'an 2000, le titre de « Réserve mondiale de biosphère de l'UNESCO ». On retrouve entre autres sur ce vaste territoire:

- la plus importante plaine d'inondation en eaux douces au Québec, ce qui en fait un lieu exceptionnel pour la production de nourriture;
- la plus importante héronnière en Amérique du Nord, et peut-être au monde;
- la plus importante halte migratoire de la sauvagine dans l'Est du Canada;
- plus de 20 % des habitats ont été protégés par des gestes de concertation;
- 20 % de tous les marais du fleuve Saint-Laurent.

La cohabitation entre cet environnement unique et la multitude d'activités humaines telles que les activités industrielles en amont, la plaisance, la villégiature, la chasse et la pêche particulièrement dans le secteur de l'archipel, l'agriculture dans la plaine d'inondation et finalement la présence d'une voie de navigation de catégorie internationale n'est pas toujours facile. Afin de protéger, voire même d'améliorer la qualité de l'environnement, la TECBR propose cinq mesures qui concernent directement la gestion de l'eau, soit :

- ◆ *Contrer l'érosion des berges;*
- ◆ *Contrôler le dragage et éviter le rejet en eau libre des sédiments contaminés;*
- ◆ *Améliorer la qualité de l'eau;*
- ◆ *Limiter la pollution d'origine agricole;*
- ◆ *Favoriser l'accès aux rives.*

### **◆ *Contrer l'érosion des berges***

La vitesse des navires et les modifications de débits des eaux du fleuve sont tous deux responsables en grande partie des problèmes d'érosion.

Les hauts niveaux d'eau emportent, lors de la crue printanière, de grandes superficies de talus. Le batillage, soit le passage répété de gros transporteurs, serait toutefois le principal facteur d'érosion, aux dires même de fonctionnaires d'Environnement Canada et de chercheurs qui ont réalisé, au cours de l'été 1994, un inventaire de l'état des rives du Saint-Laurent, entre Cornwall et l'Île d'Orléans, et des différentes avenues possibles permettant de restaurer les berges. Ces derniers concluent en effet que «...les rives de nombreuses îles, situées à moins de 610 m du centre du chenal de navigation, sont ainsi battues par les vagues générées par les grands navires. Le passage répété des bateaux de plaisance dans les chenaux entraîne également l'érosion des rives des îles bordées par ces petits chenaux...».<sup>1</sup>

**Tableau I-**  
***Le Saint-Laurent,***  
***à la hauteur de la MRC du Bas-Richelieu***

MRC du Bas-Richelieu	Rives naturelles Rives anthropiques				Total				
	Stables		En érosion		Stables		En érosion		
	Km	%	km	%	km	%	km	%	
Tracy	0,0	0,0	0,7	10,1	6,0	87,0	0,2	2,9	6,9
Sorel	0,3	6,0	0,0	0,0	4,7	94,0	0,0	0,0	5,0
Ste-Anne-de-Sorel	8,6	14,6	38,9	66,0	11,4	19,4	0,0	0,0	58,9
<b>TOTAL MRC</b>	<b>8,9</b>	<b>12,6</b>	<b>39,6</b>	<b>55,9</b>	<b>22,1</b>	<b>31,2</b>	<b>0,2</b>	<b>0,3</b>	<b>70,8</b>

Source : *Données sur l'état des rives, Restauration naturelle des rives ... entre Cornwall et l'île d'Orléans ...*, Guide d'interventions, Environnement Canada, Approvisionnements et Services Canada, 1996, p. 1-17.

Outre les pétroliers et autres méga-navires, des centaines d'embarcations de plaisance sillonnent les nombreux chenaux et cours d'eau de la région en période estivale. Pour des raisons de sécurité nautique et d'érosion des berges, la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel réglemente, depuis juin 1998, la vitesse dans plusieurs chenaux situés sur son territoire. La vitesse est limité à 5 et à 10 km dans certains chenaux, dont le Chenal-du-Moine et le Chenal de l'Île-aux-Corbeaux. Cette mesure se limite toutefois à certains chenaux et ne touche aucunement les nombreux navires qui empruntent quotidiennement la voie navigable. Comme c'est le cas dans certaines zones et en certaines périodes de l'année, la Garde Côtière émet, à l'occasion, un *Avis à la navigation* invitant les navires à ralentir pour des raisons de sécurité.

### **Recommandations**

Afin de limiter l'érosion des berges, la TECBR recommande :

- ***Que la vitesse soit limitée pour les petits plaisanciers dans les chenaux où la dégradation des berges est la plus importante;***

---

<sup>1</sup> *Restauration naturelle des rives du Saint-Laurent ... entre Cornwall et l'île d'Orléans ...*, Guide d'interventions, Environnement Canada, Approvisionnement et Services Canada, 1996, p. 1-16.

- *Que la Garde Côtière émette un avis demandant aux navires de ralentir à l'approche de l'archipel du lac Saint-Pierre non seulement pour des raisons de sécurité, mais aussi afin de préserver les habitats.*
- ◆ ***Favoriser une gestion intégrée du dragage et éviter le rejet en eau libre des sédiments***

La région du lac Saint-Pierre fut le théâtre des premiers travaux de dragage sur le fleuve Saint-Laurent. Déjà entre 1844 et 1851, on creusait le chenal d'une largeur de 45 m afin de porter de 3 m à 4,2 m la hauteur d'eau. Lors des phases successives de travaux (1854, 1865, 1882 et 1888), la hauteur du chenal passa à 8,4 m et à largeur à 90 m. Les derniers travaux entrepris par la Société du Port de Montréal à l'automne 1998 vise à assurer une hauteur de 11,3 m sur l'ensemble du chenal de navigation entre Montréal et Cap à la Roche. Si l'on additionne les travaux en cours et ceux projetés dans le port de Sorel (100 000 m<sup>3</sup>), ceux de la voie navigable dans le lac Saint-Pierre (100 000 m<sup>3</sup>) et ceux provenant des dragages d'entretien annuels prévus chaque année (40 000 m<sup>3</sup>), c'est plus de 170 000 m<sup>3</sup> de sédiments qui ont été et qui seront dragués et qui seront délestés en eau libre si la pratique se maintient contrairement aux attentes des riverains qui souhaite la fin de cette pratique.

Sans vouloir freiner le développement du port de Montréal, il y aurait lieu d'évaluer la pertinence de draguer toujours plus profond afin de favoriser le passage de plus gros navires.

### ***Recommandations***

Afin de préserver l'environnement et la ressource halieutique, la TECBR recommande :

- *Que tous les projets de dragage fassent systématiquement l'objet d'audiences publiques;*
- *Que le rejet en eau libre soit désormais interdit ;*
- *Et que tout projet de dragage soit assujetti à l'injection d'une somme représentant 1% des travaux dans un fonds régional de restauration des habitats et des berges géré par le milieu.*

### ***◆ Améliorer la qualité de l'eau***

Pointée du doigt comme l'une des principales zones de contamination du fleuve Saint-Laurent, la région du Bas-Richelieu détenait jusqu'en 1994 le triste record de championne québécoise en matière de pollution industrielle. Quatre des cinquante usines polluantes du fleuve Saint-Laurent, recensées à la fin des années 1980 par le Plan d'action Saint-Laurent, soit Tioxide Canada, QIT-Fer et Titane, Les Aciers Inoxydables Atlas et Les Industries de Préservation du Bois, se trouvent en effet sur son territoire ou en amont.

La fermeture de la section polluante de Tioxide en 1994 et l'application d'une réglementation environnementale plus sévère aura toutefois permis de renverser la vapeur et de redorer le blason environnemental de la région. Dans le cas de Tioxide, une meilleure gestion de l'environnement s'est malheureusement traduite par la perte d'une centaine d'emplois. Les autres industries identifiées par le Plan Saint-Laurent, Les Industries de préservation du bois, Les Aciers Inoxydables Atlas, et QIT-Fer et Titane, ont pour leur part investi énormément d'argent pour assainir leurs eaux usées et se conformer aux nouvelles normes environnementales. Elles ont d'ailleurs été les premières industries ciblées par le PASL I à le faire!

Ainsi, depuis l'entrée en vigueur du Plan d'action Saint-Laurent il y a dix ans, la qualité des eaux du fleuve s'est grandement améliorée. Deux problèmes persistent toutefois : la tendance généralisée à la hausse des nitrates-nitrites semble nous dire que certaines charges sont encore mal contrôlées<sup>2</sup> et la mauvaise qualité microbiologique de l'eau provenant des rivières des Prairies et des Mille Îles et par les eaux usées traitées de la CUM qui sont déversées dans le fleuve sans désinfection, une influence qui se fait sentir jusqu'aux îles de Berthier-Sorel...», selon le biologiste Serge Hébert<sup>3</sup>.

Dans le cadre du PSL III, les ministères de l'Environnement québécois et fédéral veulent mesurer la toxicité des effluents de la communauté urbaine de Montréal et de la municipalité de Longueuil, ce qui devrait toutefois permettre d'améliorer les eaux du fleuve tout particulièrement à la hauteur de Tracy.

### ***Recommandations***

Afin de favoriser la baignade et les activités aquatiques, la TECBR recommande :

➤ ***d'imposer aux municipalités l'utilisation de systèmes de désinfection des eaux usées et de systèmes plus performants d'assainissement des eaux.***

#### **◆ *Contrer la pollution d'origine agricole***

En raison des progrès accomplis dans le cadre de la dépollution industrielle, c'est la pollution de source agricole qui constitue aujourd'hui la principale source de contamination des résiduaires du fleuve Saint-Laurent et des nappes d'eau souterraines de la vallée du Saint-Laurent. Dans le cadre de la phase III du Plan d'action Saint-Laurent, les gouvernements fédéral et provincial entendent s'attaquer au cours des prochaines années à cette pollution d'origine agricole.

Au classement des affluents québécois fortement contaminés, les rivières Yamaska et Richelieu se retrouvent respectivement en deuxième et en troisième place.

---

<sup>2</sup> Cité dans *La qualité de l'eau des rivières tributaires du Saint-Laurent, Le fleuve, Saint-Laurent/Vision 2000*, janvier 1997, p.3.

<sup>3</sup> Cité dans le *Rapport-synthèse sur l'état du Saint-Laurent*, o.c., p. 92.

Ces deux rivières possédaient en 1991 un indice Chimiotox particulièrement élevé, soit de plus de 100 000 unités toxiques. La pollution y est principalement d'origine industrielle et agricole. Toutefois, trois municipalités, toutes situées sur le territoire du Bas-Richelieu, continuent de déverser leurs eaux usées sans traitement dans la rivière. Il s'agit de Sainte-Victoire-de-Sorel, de Yamaska et de Yamaska-Est.

### ***Recommandations***

Afin d'améliorer la qualité des eaux des rivières Yamaska et Richelieu et favoriser la pratique d'activités aquatiques, la TECBR recommande :

- ***De favoriser l'utilisation de pratiques agricoles non polluantes;***
- ***D'accélérer l'implantation des plans de gestion agro-environnemental de fertilisation (PAEF);***
- ***D'imposer à toutes les municipalités tant urbaines que rurales de traiter leurs eaux usées.***

#### **◆ *Favoriser l'accès au fleuve***

La région, nous l'avons déjà dit, est entourée d'eau. La navigation de plaisance attirait en 1995 plus de 22 % de la population montérégienne<sup>4</sup>. La région de Sorel constitue d'ailleurs l'une des zones du Saint-Laurent où l'on note la plus forte proportion d'embarcations de plaisance. Plusieurs infrastructures de navigation de plaisance permettent l'accès au fleuve et à ses rives (rampes de mises à l'eau, marinas, quais de courtoisie).

Hormis toutefois les plaisanciers, la population et les touristes ont peu d'accès au fleuve et aux rivières, la majorité des terrains adjacents aux cours d'eau étant de tenure privée. Il y a quelques années, seuls le parc des écluses, de Saint-Ours, et le parc de la Pointe-aux-Pins, à Saint-Joseph, étaient ouverts à l'ensemble des gens et servaient de lieu de rassemblement estival. Les municipalités de Tracy et de Sorel se sont toutes deux dotées depuis de fenêtres sur le fleuve, le parc Maisouna et le parc Regard sur le fleuve.

### ***Recommandations***

Afin de favoriser un plus grand accès aux berges et au littoral du fleuve, la TECBR recommande :

- ***De favoriser l'acquisition par les municipalités concernées de zones de protection et de parcs en bordure des cours d'eau;***
- ***D'aménager des aires de repos et des plages à certains endroits sur le littoral ainsi que sur certaines îles de tenure publique.***

---

<sup>4</sup> *Les risques ..., o.c., p.26.*

## RÉFÉRENCES

*Les risques et les conséquences environnementales de la navigation sur le Saint-Laurent*, serge Villeneuve et Louise Quilliam, Rapport ST-188, Centre Saint-Laurent, Mars 1999.

*Au fil de l'eau, Vers une gestion des eaux par bassin versant en Montérégie*, Document préparatoire pour les journées d'ateliers organisées par le CREM, février-mars-avril 1998.

*Bilan massique des contaminants chimiques dans le fleuve Saint-Laurent*, Tao Pham et al, (Notes de présentation), Section Contamination du milieu aquatique, Centre Saint-Laurent-Environnement Canada. L'étude devrait être publiée à l'automne 1998.

*État de l'écosystème aquatique du bassin versant de la rivière Richelieu, Synthèse 1998*, MEF, mars 1998.

Les établissements industriels, Faits saillants, *Saint-Laurent/Vision 2000, Approvisionnements et Services Canada, 1996*.

*Qualité de l'eau du fleuve Saint-Laurent, étés 1995 et 1996*, Serge Hébert, Direction des systèmes aquatiques, MEF. L'étude devrait être publiées à l'automne 1998.

*Qualité des eaux de la rivière Richelieu 1979-1992*, Environnement Québec, novembre 1993.

Rapports sommaires INRP – 1994-1995-1996, *Environnement Canada (Inventaire de polluants toxiques en vertu de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement)*.

*Rapport synthèse sur l'état du Saint-Laurent, volume 1, L'écosystème du Saint-Laurent*, Environnement Canada, Éd. MultiMondes, 1996.

### *Articles :*

Louis-Gilles Francoeur, *Québec met en veilleuse la dépollution agricole*, Le Devoir, pp.1-6.

Denis Poissant, *La rivière Yamaska va mieux, mais reste la plus polluée du Québec*, La Presse, 11 mai 1998, p. A 11.

André Pratte, *Le Saint-Laurent va mieux*, La Presse, Montréal, 13 mai 1998, A-6.

*La qualité de l'eau des rivières tributaires du Saint-Laurent, Le fleuve*, bulletin d'information de Saint-Laurent/Vision 2000, janvier 1997, p.3.